

Fonds Dynamique annonce des propositions de modification du Programme de placement Marquis

Toronto, le 24 juillet 2025 – Le gestionnaire de Fonds Dynamique, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « **gestionnaire** »), a proposé aujourd'hui des modifications au Programme de placement Marquis en vue de simplifier sa gamme de produits et de réduire les frais pour les investisseurs.

Fusions proposées

Le gestionnaire propose que chacune des séries de parts faisant partie des fonds communs de placement suivants (chacune, un « **fonds dissous** ») soit fusionnée avec la série de parts correspondante du fonds maintenu proposé (chacune, un « **fonds maintenu** »), de la manière décrite ci-dessous :

Fonds dissous		Fonds maintenu
Portefeuille équilibré institutionnel Marquis (parts des séries A, F, FT, G, I, T et V)	fusion avec	Portefeuille équilibré Marquis*
Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis (parts des séries A, C, F, FT, G, I, T et V)	fusion avec	Portefeuille de croissance équilibrée Marquis*
Portefeuille de croissance institutionnel Marquis (parts des séries A, F, FT, I, T et V)	fusion avec	Portefeuille de croissance Marquis*
Portefeuille d'actions institutionnel Marquis* (parts des séries A, F, FT, I, T et V)	fusion avec	Portefeuille d'actions Marquis*
Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis (parts des séries A, C, F, FT, I, O, T et V)		
Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis (parts des séries A, C, F, I, O, T et V)	fusion avec	Mandat privé de dividendes nord-américains Dynamique*
Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis (parts des séries A, F, I, O, T et V)	fusion avec	Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique

* Avant la date de la fusion : i) une nouvelle série FT du Portefeuille équilibré croissance Marquis sera lancée; ii) une nouvelle série T et une nouvelle série FT du Mandat privé de dividendes nord-américains Dynamique seront lancées; et iii) les frais de gestion maximums et les frais d'administration fixes applicables à chaque série du Portefeuille équilibré Marquis, du Portefeuille de croissance équilibrée Marquis, du Portefeuille de croissance Marquis et du Portefeuille d'actions Marquis seront réduits (voir la section « Réduction des frais pour les fonds Marquis sélectionnés » ci-dessous pour plus de détails).

Les porteurs de parts se prononceront sur les fusions proposées du Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis et du Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis (les « **fonds soumis au vote** ») lors d'assemblées extraordinaires qui se tiendront en mode virtuel le 15 octobre 2025 ou autour de cette date (les « **assemblées** »). En prévision des assemblées, on fera parvenir, le 11 septembre 2025 ou autour de cette date, un document de notification et d'accès aux porteurs de parts inscrits des fonds soumis au vote en date du 27 août 2025. Ce document présentera la procédure à suivre pour les porteurs de parts souhaitant obtenir un exemplaire de la circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** »), qui contient tous les détails relatifs aux modifications proposées. Le document de notification et d'accès ainsi que la circulaire seront également disponibles sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.com.

Les fusions touchant le Portefeuille équilibré institutionnel Marquis, le Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis, le Portefeuille de croissance institutionnel Marquis, le Portefeuille d'actions institutionnel Marquis et le Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis (les « **fonds dont la fusion est autorisée** ») n'exigent pas l'approbation des porteurs de parts, car elles satisfont aux exigences applicables en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* en ce qui concerne les fusions autorisées. Des avis détaillant les fusions en question seront envoyés aux porteurs de parts des fonds dont la fusion est autorisée.

Sous réserve de l'approbation des porteurs de parts (le cas échéant) concernant la fusion des fonds soumis au vote, la fusion des fonds dissous aura lieu le 14 novembre 2025 ou autour de cette date.

Le comité d'examen indépendant a passé en revue chacun des fonds dissous, examinant les potentiels conflits d'intérêts pouvant découler des fusions proposées. Il a formulé une recommandation favorable ou une approbation, selon le cas, au gestionnaire après avoir déterminé que toutes les fusions, si elles sont mises en œuvre, produiront un résultat juste et raisonnable pour chacun des fonds dissous et maintenus.

Conformément aux termes du prospectus simplifié des fonds dissous, on prévoit actuellement que les porteurs de parts des fonds dissous pourront racheter ou échanger leurs titres en tout temps d'ici à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédent la fusion. De plus amples renseignements seront inclus dans la circulaire et les avis envoyés aux porteurs de parts.

Le gestionnaire assumera tous les coûts associés à chaque fusion.

Réductions des frais pour les fonds Marquis sélectionnés

Le gestionnaire a l'intention de réduire les frais de gestion et les frais d'administration fixes applicables à chaque série des fonds maintenus suivants :

	Frais de gestion maximums (%)		Frais d'administration fixes (%)	
	Actuels	En vigueur le 14 novembre 2025 ou vers cette date	Actuels	En vigueur le 14 novembre 2025 ou vers cette date
Portefeuille de revenu équilibré Marquis				
Série A	1,90	1,70	0,09	0,07
Série F	0,90	0,70	0,09	0,07
Série I	0,90	0,70	0,09	0,07
Portefeuille équilibré Marquis				
Série A	1,95	1,75	0,08	0,07
Série F	0,95	0,75	0,08	0,07
Série FT	0,95	0,75	0,08	0,07
Série I	0,95	0,75	0,08	0,07
Série T	1,95	1,75	0,08	0,07
Portefeuille Catégorie équilibrée Marquis				
Série A	1,95	1,75	0,12	0,07

Série F	0,95	0,75	0,12	0,07
Série I	0,95	0,75	0,12	0,07
Série T	1,95	1,75	0,12	0,07
Portefeuille de croissance équilibrée Marquis				
Série A	2,00	1,80	0,15	0,07
Série F	1,00	0,80	0,15	0,07
Série I	1,00	0,08	0,10	0,07
Série T	2,00	1,80	0,15	0,07
Portefeuille Catégorie de croissance équilibrée Marquis				
Série A	2,00	1,80	0,13	0,07
Série F	1,00	0,80	0,13	0,07
Série T	2,00	1,80	0,13	0,07
Portefeuille de croissance Marquis				
Série A	2,05	1,85	0,09	0,07
Série F	1,05	0,85	0,09	0,07
Série FT	1,05	0,85	0,09	0,07
Série I	1,05	1,85	0,09	0,07
Série T	2,05	1,85	0,09	0,07
Portefeuille d'actions Marquis				
Série A	2,10	1,90	0,10	0,07
Série F	1,10	0,90	0,10	0,07
Série FT	1,10	0,90	0,10	0,07
Série I	1,10	0,90	0,10	0,07
Série T	2,10	1,90	0,10	0,07

Les réductions de frais applicables devraient entrer en vigueur le 14 novembre 2025 ou vers cette date.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [site Web de Fonds Dynamique](#).

Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les parts de fonds communs ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs, tandis que celles de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui participent à un programme de rémunération à honoraires ou de comptes intégrés admissible auprès de leur courtier inscrit. Les écarts de rendement entre les séries sont principalement attribuables aux différences dans les frais de gestion et d'administration fixes. Les rendements des parts de série F peuvent sembler plus élevés que ceux de série A, car les frais de gestion ne comprennent pas la commission de suivi.

À propos de Fonds Dynamique

Fonds Dynamique est une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., qui offre une vaste gamme de produits et de services en gestion de patrimoine, notamment des fonds communs, des FNB gérés activement, des fonds communs de placement non traditionnels liquides et des solutions de placement pour le compte d'institutions et de particuliers ainsi que dans le cadre de programmes d'actifs gérés. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par la Banque Scotia. Fonds Dynamique^{MD} est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence, et une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

© La Banque de Nouvelle-Écosse, 2025. Tous droits réservés.

Site Web : www.dynamique.ca | **X :** [@DynamicFunds](https://twitter.com/DynamicFunds)
LinkedIn : www.linkedin.com/company/dynamic-funds/

PERSONNE-RESSOURCE :

Médias : Alex Mathias

Communications, Gestion de patrimoine mondiale, Banque Scotia

Courriel : alexandra.mathias@scotiabank.com

647-537-8036